

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

### SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1<sup>er</sup> avril à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 26 mars 2026.

#### ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme YILMAZ, M. BERTHIER, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOULET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, Mme EMANE, M. RIGALT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, Mme AACHOUR, Mme ROBICHON, M. PRIGENT, Mme LE BAIL, M. FRÉMIN.

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MAASSRY donne pouvoir à Mme YILMAZ  
Mme SCHWARTZBROD donne pouvoir à M. FRÉMIN.

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme PELLEGRINO.

#### **N°2026.04.34 – Désignation du représentant de la Ville de Neuilly-Plaisance à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne-Confluence.**

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-33 et L5219- 1,

Vu l'arrêté préfectoral 2016 / 3517 du 14 novembre 2016 du Préfet du Val-de-Marne portant modification de l'arrêté n° 2016 / 1930 du 15 juin 2016 de renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence,

Vu l'arrêté 2018-96 du 11 novembre 2018 du Préfet du Val-de-Marne portant désignation des membres la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2018-2 signé le 02 janvier 2018 portant approbation du SAGE Marne Confluence,

Considérant l'intérêt que représente le SAGE Marne Confluence pour la Marne et ses affluents, l'objectif baignade, la bonne fonctionnalité des cours d'eau, la protection des zones humides et la limitation du ruissellement,

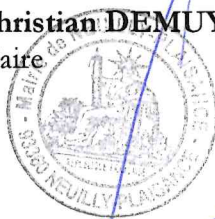
Considérant que la Ville de Neuilly-Plaisance doit désigner un représentant pour siéger dans les instances de la CLE du SAGE Marne Confluence,

Considérant les candidatures de M. ROBICHON, ayant obtenu 5 voix, et de M. BUTIN, ayant obtenu 30 voix,

**APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
PAR 30 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS**

**ARTICLE UNIQUE** : DÉSIGNE M. BUTIN en tant que Délégué pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne Confluence.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**Marie-Françoise PELLEGRINO**  
Secrétaire

